Mrs Caron de Beaumarchais a paris

a Annonay le 27 avril 1783

Montgolfier

Monsieur

Me conformant aux ordres que vous me donnez par votre lettre du 17 courant qui s'est croisée avec la mienne du 24 a laquelle je me rapporte j'ay expedié le ~~[illegible]~~ cet a Mr Letellier 3 balles contenant sçay

VBM { no 782 — 10 Bx — } 17 Bx 14 M. Royal passefin
783 — { 7 Bx 14 M — } de 27 a 28# a 20# - - - 354#
{ 2 Bx 6 M } 13 Bx. 6 M. Royal passefin
784 — 11 Bx } de 32 a 33 a 24# - - - 319 - 4
embalage a 3 balles a 3# 10 - - - - 10 - 10
Voiture a Servière a 1060 a 5s - - - - 2 13

ensemble 686# 7.

Dont je me prevauts sur vous au 20/30 8bre si vous pouvez escompter ma traitte ainsi que

Les precedentes jevoy Seray obligé

Si vous avis quelques nouveaux ordres a me donner je les remplirai du mieux qu'il me sera possible

J'ay L'honneur d'être bien parfaitement

Monsieur

Votre tres humble
obst serviteur
Montgolfier

D'ANNONAY

A Monsieur

Monsieur Caron de beaumarchais
hotel d'hollande vielle rue du temple

a paris

9

29e May 1790

Extrait de reponse du comité de constitution

n° 26

Extrait de la réponse du comité de constitution aux éclaircissements demandés par les commissaires du Roy le 21 avril

Questions	Reponses
art 7 dans le cas ou les paroisses qui ont composé lassemblee primaire du nord du canton d'annonay refusassent de se rendre a annonay et de recommencer leurs elections ce que le voeu anoncé dans leur proces verbal et l'eloignement quelles ont temoigné donne lieu de craindre, que doit faire le commissaire du Roy?	il faut tenir pour faitte l'election de ces paroisses si elles ont une repugnance invincible

au bas est ecrit en comité de constitution le 29 avril 1790 signé thouret, target le chapelier Rabaut de st Etienne

pour extrait conforme a l'original Montgolfier

commissaire du Roy

N° 7

1745

Monsieur gaultier m'a fait passer la commission et
La quittance cy jointe du c[en] Du Rouzeau conducteur
en second avec prière de le faire payer ce qui pourra
s'effectuer sur les fonds que [illegible] des entrepreneurs
mais il faut que la quittance de cet employé pour
être reçue comme pièce comptable soit revêtue du
visa d'un chef de service. je vous prie mon cher
camarade de vouloir bien faire remplir cette
formalité pour que je puisse envoyer à Thionville le
montant de cette quittance. je vous prie croire au
sincère attachement de votre serviteur

Montgolfier

on me marque que Durouseau a été pendant
quelque temps à l'armée des alpes.

Je crois Montgolfier

a annonay le 7 aoust 1790

il y a bien longtemps mon cher ami que je suis privé du plaisir de recevoir de vos nouvelles je craignois que vous neussiés quitté lausanne ou que votre santé ne fut plus alterée. La suscription du discours que vous m'avés adressé a dissipé une partie de mes inquietudes et j'ay vû avec plaisir que vous ne m'aviés point oublié mais j'ay vû avec peine qu'on ne vous avoit pas envoyé des memoires exacts sur L'assemblée électorale de privas la noblesse et le clergé n'y ont pas fourni autant de membres que dans les assemblées de baillages mais il s'en est trouvé meme en plus grand nombre que ne comportoit leur population relative et

BIBLIOTHECA LINDESIANA
2751

malgré les prejugés quon y avoit porté nous avons M^r^ delatourette a la tete de ladministration qui compte parmi ses membres quelques autres personnes da~~foudre~~ meme ordre. La noblesse entrainée par ses prejugés particuliers suivoit exclusivement le parti des armes il nest pas surprenant d'après cela quelle ayt offert peu de sujets jugés propres a Ladministration

j'ignore quel etoit le prix des ventes dans vos cantons mais dans cette partie dela province malgré — La faveur dont elles joissoyent d'être imprescriptibles et irrachetables elle se vendoyent audessous du taux fixé par lassemblée nationale aussi ne sempresse ton point d'en rachetter on attent que le besoin ou la fantaisie de vendre amene les proprietaires desdites rentes a traiter de gré a gré avec leurs [illegible] plustot a un prix audessous du taux fixé que les seigneurs eux memes avoient cru trop haut

vous avies bien prevû les desagréements qui devoyent accompagner les ~~place~~ fonctions de commissaire du roy j'y ay été d'autant plus sensible que cest ici seulement que je les ay essuyés j'y ay été traversé calomnié menacé et jay vû le moment ou la jalousie et lenvie ameuteroit le peuple dela ville contre un cytoyen qui n'avoit d'autre tort que de ne vouloir pas sacrifier les interests des campagnes aux pretentions dela ville

j'esperois apprès cette commission finie pouvoir retrouver la tranquilité mais je nay pû me deffendre d'accepter la place de procureur sindic du district qui me gene prodigieusement et absorbe tous mes moments. le seul dedommagement que j'y pourray trouver a mes peines sera de contribuer a maintenir dans le pays la paix qui y a heureusement regné jusques a present et dont les troubles qui agitent les provinces voisines nous font sentir tout le prix

adieu mon cher ami donnes moy des nouvelles de votre santé vous scavés combien j'y prens dinterest et combien je vous suis tendrement attaché.

Etienne Montgolfier

AUTOGRAPHE

de

Montgolfier

Jacques Etienne

OBSERVATIONS

1) L.a.s. 3/4 p. 8° o.O. u. D. betrifft die Unterschrift einer vorgelegten aber nicht formgerechten Quittung.

2) /L.a.s. 1 1/2 p.4°, Annonay, 27.4.1783, an P.C.de Beaumarchais, mit eigh. Adresse. Ausführlicher Brief wegen einer Papierlieferung. Es dürfte sich wol um das Papier für die grossartige Voltaire-Ausgabe / Kehl / handeln, an welcher Beaumarchais bekanntlich sehr viel Geld verlor.

Montgolfier (spr. monggolfjé), Joseph Michel, Erfinder des Luftballons, geb. 1740 in Vidalon-lès-Annonay (Depart. Ardèche), gest. 26. Juni 1810 in Balaruc-les-Bains bei Montpellier, studierte mit seinem Bruder Jacques Etienne Mathematik, Mechanik und Physik, übernahm dann mit ihm die Papierfabrik des Vaters zu Annonay, die das erste Velinpapier lieferte, und konstruierte 1783 einen durch erwärmte Luft zum Steigen gebrachten Luftballon (Montgolfière, vgl. Luftschiffahrt, S. 818 u 820). 1784 erfand er auch den Fallschirm, 1794 einen eigentümlichen Abdampfapparat und 1796 mit Argand den Stoßheber. Nach Ausbruch der Revolution ging er nach Paris, wo er später Administrator des Conservatoire des arts et métiers und Mitglied des Bureau consultatif des arts et manufactures beim Ministerium des Innern wurde. Vgl. Nic. Galitzyne, Les premières expériences de M. (»Annales internationales d'histoire«, Par. 1901). — Sein Bruder Jacques Etienne, geb. 7. Jan. 1745 in Vidalon-lès-Annonay, gest. 2. Aug. 1799 in Servières, war ursprünglich Architekt, wurde durch die Priestleyschen Schriften auf die Idee der Luftschiffahrt geführt und war sodann Teilnehmer an allen Erfindungen und Unternehmungen seines Bruders. Von den gemeinsamen Schriften der Brüder sind hervorzuheben: »Discours sur l'aérostat« (1783) und »Les voyageurs aériens« (1784); Joseph M. schrieb allein: »Mémoire sur la machine aérostatique« (1784). Ein Denkmal der beiden Brüder wurde 1883 in Annonay enthüllt.

Lettre à un ami de Lausanne.

Montgolfier parle de la situation politique et économique dans sa province, et surtout des <u>désagréments de sa situation personnelle dans ses fonctions de commissaire du roi</u>. "... j'y ai été d'autant plus sensible que c'est ici seulement que je les ay essuyés. J'y ay été tracassé, calomnié, menacé, et j'ay vû le moment ou la jalousie et l'envie ameuteroit le peuple de la ville contre un citoyent qui n'avoit d'autre tort que le ne vouloir pas sacrifier les insterest des campagnes aux particuliers de la ville. J'esperois après cette commission finie pouvoir retrouver la tranquilité, mais je n'ay pû me deffendre d'accepter la place de procureur sindic du district qui me gene prodigieusement et absorbe tous mes moments. Le seul dedomagement que je pourray trouver à mes peines sera de contribuer à maintenir dans le pays la paix qui y a heureusement regné jusqu'à present et dont les troubles qui agitent les provinces voisines nous font sentir tout le prix...".

De la collection Crawford.

See also

Boissy D'Anglas

~~NASMYTH, James~~